

# CTE, CAD, MAE : que faire en cas d'arrachage de vignes engagées ?

La crise économique grave qui sévit dans la filière viticole nécessite une réduction du potentiel viticole afin de remettre l'offre en adéquation avec la demande des marchés. Cette adaptation nécessite l'octroi de primes à l'abandon définitif de surfaces.

Pour certains bénéficiaires de ces aides, les arrachages entraînent un non-respect des engagements agro-environnementaux imposés par les CTE, CAD ou MAE-T (composés au moins de l'un des engagements unitaires suivants : COUVER 03 à COUVER 08, COUVER 11, PHYTO 05, PHYTO 07, PHYTO 10 et PHYTO 14) souscrits sur ces surfaces.

La crise viticole peut être reconnue comme une «circonstance particulière grave et extérieure», conformément à l'article R 341-16 du Code Rural (décret CAD du 22 juillet 2003). Ainsi, le souscripteur d'engagements agro-environnementaux qui a bénéficié des aides prévues par l'un des arrêtés cités plus-haut, doit effectuer une déclaration spontanée de non-respect de ses engagements, consécutif à l'arrachage.

Tout contrat dans cette situation

fera l'objet d'une décision de déchéance définitive partielle pour les parcelles arrachées. Le dernier paiement des aides agro-environnementales concernant les parcelles arrachées aura lieu pour l'année antérieure à celle de l'arrachage.

En outre, le remboursement des sommes perçues les années d'engagement entièrement accomplies ne sera pas demandé et aucune pénalité ne sera appliquée.

Lorsque le bénéficiaire est en mesure de ne respecter qu'une partie seulement de ses engagements, le préfet peut constater que les engagements qui subsistent ne permettent pas d'assurer la cohérence globale du contrat.

Dans ces conditions, après avoir mis le bénéficiaire en mesure de présenter ses observations et après avis de la CDOA, le préfet prononce une résiliation du contrat et émet une décision de déchéance totale des droits, sans reversement des aides perçues jusqu'à la date de résiliation.

**Pour toute information,  
contact : DDT du Gers au  
05.62.61.46.46.**